

Médias, numérique et Constitution

Résumé: Basée sur la thèse de doctorat intitulée « Le droit constitutionnel des médias à l'ère numérique » parue en avril dernier, cette contribution a pour but tant d'en faire le résumé que de la mettre en perspective par rapport aux défis actuels du monde des médias. Elle offre ainsi une définition « actualisée » de la notion constitutionnelle de médias, une nouvelle manière d'appréhender la liberté des médias, et amène un nouveau regard sur la compétence fédérale en matière de radio et de télévision.